
Mouvement Panafricain de Rejet du F CFA

Informations
générales sur le
FCFA

*« Ensemble, mettons fin au
colonialisme monétaire sur
les terres d'Afrique »*

Camarade Seydou KALAFO

Résumé

Depuis longtemps contestée, l'existence du franc CFA est de plus en plus remise en question, comme en attestent les mobilisations grandissantes autour d'un mot d'ordre clair : libérer les Etats africains du joug du franc CFA et rompre avec la politique néocoloniale et l'interventionnisme français dans la politique des pays anciennement colonisés.

Cette communication traite l'itinéraire du franc CFA et son impact dans la décadence des économies des pays de ladite zone pour la plupart ex-colonies françaises.

Il a pour objectif d'outiller nos membres et tout autre lecteur sur le fonctionnement de la monnaie colonialiste.

Le lecteur retrouvera dans le document les raisons pour lesquelles nous trouvons le FCFA caduque, désuet et ne répondant plus aux ambitions de développement des pays de la dite zone.

Introduction

Le débat sur la zone franc n'a jamais cessé depuis les indépendances africaines en passant par le Non historique de Sékou Touré qui prendra et l'indépendance politique et économique de la Guinée en 1958 vis-à-vis de Paris, l'assassinat de Sylvanus Olympio du Togo et bien d'autres illustres cas que l'histoire nous enseigne.

Et depuis quelques années, un moment de très forte intensité s'installe. Ce débat est porté par différentes personnes et associations provenant de la diaspora africaine en Occident et a trouvé aujourd'hui un écho favorable auprès d'une jeunesse panafricaine déterminée à jamais à briser les carcans restant d'un ordre colonial préétabli. Pour en comprendre les tenants et les aboutissants, remontons à ses origines

Héritage des siècles d'occupation coloniale française en Afrique, le FCFA est aujourd'hui encore utilisé par plus de 155 millions d'habitants vivant dans les 15 pays de l'ouest, du centre de l'Afrique subsaharienne et des Comores qui composent la zone CFA.

Soixante douze (72) ans après sa mise en circulation, le constat est sans appel : les pays des zones CFA comptent parmi les plus verrouillés politiquement, à l'instar de la République du Cameroun ou la Guinée équatoriale, où les présidents sont en place depuis près de 40 ans. Les économies locales n'ont pas profité de la monnaie qui était supposée, de part son rattachement au système de franc français d'abord et de l'euro, apporter stabilité et améliorer le niveau de vie des populations. S'il apporte une certaine stabilité économique (faible inflation) , il reste indéniablement un frein au développement économique de ses pays et à leur émancipation politique. En effet, les contreparties sont lourdes à supporter pour les pays de la zone CFA : entre

l'obligation de stocker la moitié des devises du pays au Trésor français et le chantage politique envers les dirigeants et les peuples africains qui souhaitent s'émanciper de la monnaie, le franc CFA se révèle être un véritable poids sur la vie politique et quotidienne. L'industrialisation reste à l'état primaire ou quasi-inexistante favorisant un flux massif de produits importés avec son corollaire de déficits chronique des balances commerciales.

Les accords de défenses ou encore d'autres accords diplomatiques scellés dans des clauses secrètes s'adosent à l'emprise monétaire de l'ancienne métropole sur ses ex colonies. Lesdits accords sont en faveur de l'Etat français et d'une certaine oligarchie africaine.

La zone franc CFA regroupe quinze (15) pays africains :

- huit Etats d'Afrique de l'ouest : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo formant l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (**UEMOA**), dont l'institut d'émission est la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (**BCEAO**) ; pour ce groupe, franc CFA est désormais désigné par Franc de la Communauté Financière d'Afrique, son code ISO 4217 est XOF ;
- six Etats d'Afrique centrale : le Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad, formant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale (**CEMAC**), dont l'institut d'émission est la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (**BEAC**) ; pour ce groupe, franc CFA est désigné par franc de la Coopération Financière d'Afrique centrale, son code ISO 4217 est XAF ;
- l'Union des Comores complète à 15 Etats, son code ISO 4217 est KMF, l'émission est assurée par la Banque Centrale des Comores (**BCC**).

1- Des repères historiques du franc CFA, la monnaie coloniale

Dates	Evénements
1901	<p>«Vers 1900, l'expansion française en Afrique est à son apogée, le continent africain est une mosaïque monétaire, note Olivier Feiertag*.</p> <p>Toutes sortes de monnaies circulent. Il y a celle métropolitaine provenant des colons, l'or, l'argent, mais aussi de vieilles monnaies qui remontent au 18ème siècle comme la Thaler espagnol ou autrichien. <i>Il y a des monnaies locales comme le cauris</i> ».</p> <p>Mais certains faits historiques vont concourir à l'unification monétaire.</p> <p>« Progressivement, l'action du colonisateur participe à une normalisation de la monnaie, notamment à travers la concession en 1901, du privilège de l'émission de billets à la Banque de l'Afrique Occidentale, une banque privée héritière de la vieille Banque du Sénégal (née pour faciliter les transactions de la traite des esclaves).</p> <p>Mais l'unification monétaire progresse aussi à travers la fiscalité. L'administration coloniale demande des paiements en monnaies métalliques (Franc, Thaler). Elle refuse les cauris à partir du début du XXe siècle. On assiste à une forme de monétarisation nationale ».</p>
1920	<p>L'émission monétaire du franc CFA en Afrique Centrale remonte à 1920 lorsque le privilège d'émission de la Banque de l'Afrique Occidentale a été étendu à l'Afrique Equatoriale Française.</p> <p>Mais pendant la seconde guerre mondiale , l'Afrique représentant l'essentiel du territoire de la France Libre, l'émission de billets en Afrique sera assurée par l'Afrique Française Libre (AFL) , puis par la Caisse Centrale de la France Libre (CCL).</p>
1921	<p>La Première guerre mondiale est un repère historique important. Elle fait basculer le système monétaire « Il y a un haro sur les monnaies espagnoles, allemandes et autrichiennes, souligne Olivier Feiertag. Il faut une monnaie officiellement garantie par la France. Le premier cas de monnaie garantie par la France est le franc marocain à partir de 1921. Il est rattaché de manière intangible au franc français avec la création du premier compte d'opération ».</p> <p>C'est un compte ouvert par la banque d'émission coloniale dans l'administration du trésor français qui est basé sur un mécanisme d'une simplicité complexe. « La banque d'Etat du Maroc ouvre un compte au trésor français, explique Olivier Feiertag. Sur ce compte, le Maroc dépose toutes les recettes en devises qu'il récupère de ses exportations. Le pays vend du phosphate, par exemple pas seulement à la France mais aussi aux Etats-Unis. Le Maroc ne conserve pas ses dollars mais les place sur le compte d'opération. En échange, son compte est crédité par du franc français. Il y a un taux de change officiel fixe entre le franc métropolitain et les francs coloniaux. Ce taux est de 1 pour 1 jusqu'en</p>

Mouvement Panafricain de Rejet du F CFA

	<p>1945. L'intérêt est à double tranchant. Quand le Maroc a besoin de dollars, il peut s'en procurer au moyen de francs français et quand il a besoin de franc français, il en a à sa disposition de manière illimitée.</p> <p>Il peut aussi changer ses dollars contre des monnaies convertibles comme la livre sterling. En échange, s'il est à crédit, il doit laisser cet argent sur son compte d'opération. C'est le mécanisme de base de la zone franc. C'est un système qui sera mis en place partout dans la zone d'influence de la France. Ce même système qui sous-tend en partie le franc CFA ».</p>
26 Déc 1945	<p>Naissance officielle du franc CFA, jour où la France ratifie les accords de Brettons de Woods et procède à sa première déclaration de parité au Fonds Monétaire International (FMI). Il signifie alors « Franc des Colonies Françaises d'Afrique » et est émis par la caisse centrale de la France d'outre-mer. La Banque de France conserve 100% des dépôts des banques centrales africaines dans leurs comptes d'opérations logés en France. La parité est avec le franc français est : 1 FCFA = 1, 70 FF</p>
17 Oct 1948	<p>Dévaluation du franc français (FF) 1 FCFA = 2 ,00 FF</p>
1958	<p>En 1958, le franc des Colonies Françaises d'Afrique devient le Franc de la Communauté Française d'Afrique et signifie aujourd'hui « Franc de la Coopération Financière en Afrique centrale » pour les pays de la CEMAC et « Franc de la Communauté Financière d'Afrique » pour les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA).</p> <p>Quand la Communauté française est créée (en 1958, ndlr), la Françafrique, comme l'a bien montré Jean-Pierre Bat, <i>est une réalité notamment militaire avec les bases militaires françaises en Afrique. Pour Olivier Feiertag, il ne fait pas de doute que le franc Cfa est alors le moyen de maintenir le lien colonial et son fonctionnement révèle alors « une mentalité très impérialiste » du côté français. « Le «Non» de Sékou Touré a été un choc. En mars 1960, il met la main sur la réserve de la BCEAO après la rupture du contrat colonial ».</i></p> <p>« Franc CFA » est donc une appellation commune aux deux monnaies circulant dans les 15 pays membres de la zone Franc et dont la convertibilité extérieure est garantie par le Trésor français.</p>
1960	<p>Instauration du nouveau franc français : 1 FCFA = 0,02 FF</p> <p>De Gaulle fait pression sur les leaders indépendantistes, leur faisant signer des accords militaires, commerciaux, diplomatiques et culturels privilégiés avec la France, ainsi que des accords monétaires garantissant le système néocolonial de la Françafrique qui se met en place. De Gaulle fait par ailleurs tout pour saboter les économies des pays qui sortent du pacte monétaire.</p>

Mouvement Panafricain de Rejet du F CFA

	<p>L'Etat français contrôle les banques centrales africaines. Il veut en particulier contrôler la création monétaire, vu qu'imprimer du franc CFA équivaut alors à imprimer du franc français (libre convertibilité).</p> <p>La Banque de France centralise les réserves de change et détient un « compte d'opération au nom de chacune des banques centrales. Ce n'est qu'à cette condition qu'elle s'engage à fournir en cas de besoin des devises si celles-ci épuisent leurs réserves.</p> <p>La Guinée de Sékou Touré rompt et émet des francs guinéens. Sékou Touré lance la fameuse formule : « Nous préférons la liberté dans la pauvreté qu'à l'esclavage dans la richesse ».</p>
1962	<p>Le Mali de Modibo Keita renonce et émet des francs maliens et cherche à assumer une politique plus indépendante. Les difficultés économiques pousseront le Mali à réintégrer le système en 1984.</p> <p>Suite à cette expérience, des autres pays membres considéreront qu'il valait mieux renoncer à la « liberté de faire faillite ».</p>
1963	<p>Le président togolais Sylvanus Olympio, qui avait des velléités de sortir du franc CFA, est assassiné !</p>
1968	<p>« C'est un monde monétaire équitable ». Houphouët-Boigny et Senghor le prennent comme cela : l'outil de l'intégration dans un commerce mondial. Ils ont toujours soutenus le franc ; Les deux pays sont encore des soutiens colossaux à la françafrique.</p> <p>Mais en 1968, le système commence à être remis en question. Hamani Diori le chef de l'Etat du Niger a critiqué le Franc Cfa à travers un mémorandum remis à Pompidou dès 1972.</p>
1973	<p>Madagascar rompt et émet à la fois des francs malgaches et des ariary (1 ariary = 5 francs malgaches), jusqu'en 2003 où la l'ariary (la monnaie précoloniale) devient la seule monnaie.</p> <p>La Mauritanie rompt, et émet des ouguiyas (1 ouguiya = 5 franc CFA). Le Président Mokhtar Ould Daddah disait alors : « Nous savons que nous ne pouvons pas être indépendants économiquement si nous ne battons pas notre propre monnaie, si nous n'avons pas la maîtrise totale de la politique de crédit.</p> <p>Le pourcentage de dépôt des devises des banques centrales africaines au trésor français passe de 100% à 65%.</p>
1975	<p>La Réunion passe du franc comorien au franc français</p>
1976	<p>Mayotte passe du franc comorien au franc français</p>
1985	<p>La Guinée Equatoriale rejoint le franc CFA (1 franc CFA = 4 bipkwele)</p>
	<p>Mesure de suspension de rachat des billets de banque CFA entrée en vigueur le 2 aout 1993, avant cette date la convertibilité des billets était libre et illimitée dans aux guichets de la Banque de France.</p>

Mouvement Panafricain de Rejet du F CFA

1993	Mesure de suspension de rachat des billets CFA entre la zone UEMOA et la zone CEMAC à partir de septembre 1993
12 Jan 1994	La valeur du franc CFA a été dévaluée à 50% en 1994 (sous l'impulsion de Michel Camdessus) 1 FCFA = 0,01 FF
1997	La Guinée Bissau rejoint le franc CFA (1 franc CFA = 65 pesos)
1 Jan 1999	Arrimage du FCFA à l'Euro 1 Euro = 655,957 FCFA
2005	Le pourcentage de dépôt des devises des banques centrales africaines au trésor français passe de 65% à 50% mais reste à 65% pour les Comores

2- Les principes au fonctionnement du franc CFA et leur implication dans l'effondrement de l'économie des pays de la zone CFA

2.1- La centralisation des réserves de change au Trésor public français, les fameux comptes d'opérations

Les comptes d'opérations ont une origine nazie et un mécanisme de fonctionnement qui a des conséquences très lourdes sur les Africains. Dans cette recherche* document, vous comprendrez pourquoi la France ne veut pas lâcher les Pays africains de la zone franc et leurs monnaies le F Cfa.

La France applique actuellement aux Africains les cruautés financières que l'Allemagne nazie lui a été infligées pendant l'occupation selon le mécanisme du clearing ci-dessous décrit. « Pour piller les biens de la France, l'Allemagne avait d'abord imaginé un tribut qui, sous prétexte de faire face aux frais d'entretien de son armée d'occupation, lui laissait un excédent considérable. Elle se créait ainsi des disponibilités qui lui permettaient de se procurer sans bourse déliée tout ce qu'elle jugeait bon de s'approprier. Mais elle n'entendait pas en rester là. Son intention était encore d'organiser sous des apparences commerciales l'exportation chez elle, à peu près gratuitement, de toutes les richesses françaises dont elle croirait avoir besoin. Pour réaliser ce dernier projet, elle imagina d'instituer un accord de compensation franco-allemand qui, à la vérité, n'aurait d'accord que le nom et mettrait la production française à sa merci... »

L'accord était passé entre, d'une part, le Reich allemand et d'autre part, la France occupée et la France non occupée. Mais ce qui est particulièrement grave, c'est que les Allemands ne s'inquiètent nullement d'un déséquilibre éventuel du clearing. Bien plus, ils préparent ce déséquilibre éventuel du clearing ; et par un moyen très simple, prévoient comment il y sera fait face aux frais de l'office de compensation français.

En effet, le texte précise que, dès le versement en Marks (Deutsche marks la monnaie allemande avant 2000), à Berlin, par les importateurs allemands du montant de leurs acquisitions en France, l'office de compensation français devra verser aux exportateurs français, en francs, la valeur de leurs expéditions. Il n'y aura pas lieu de se préoccuper de savoir si l'office de compensation français possède les francs

disponibles.... De toute manière, il devra payer. Autrement dit, il financera sans limitation les exportations vers l'Allemagne des produits français. Car rien ne retiendra les exportateurs français dans leur tentation d'expédier vers l'Allemagne le plus de marchandises possible, certains qu'ils seront d'être payés immédiatement en francs. Une telle disposition est inadmissible...».

C'est alors que le Ministre français Pierre Cathala des finances résume le fonctionnement du clearing et en donne les résultats qui sont favorables pour l'Allemagne et désastreux pour la France. " En vertu d'un accord intervenu en 1940, la France finance des exportations faites à destination de l'Allemagne. Ça veut dire que chaque fois qu'une usine travaille pour le compte allemand, elle est créancière de l'Etat allemand auquel elle fait ces fournitures, mais en fait c'est le Trésor français qui fait les avances nécessaires en francs français. Nous supportons les charges des exportations industrielles ou commerciales faites à destination de l'Allemagne. En contre partie, nous avons un crédit en Allemagne en Marks. Ce crédit, nous ne pouvons en disposer que pour les paiements à faire à l'Allemagne, donc des charges supplémentaires pour notre trésorerie », estime Pierre Carthala. Pour 1943 l'avance faite pour le clearing a pris des proportions inquiétantes. Alors que dans le courant des années précédentes, les sommes versées s'établissaient à deux ou trois milliards par mois, en septembre 1943, les avances ont atteint la somme de 7 milliards par mois. Les avances faites depuis octobre 1940 s'établissaient à la somme globale de 115 milliards ; vous pouvez compter pour 1943 que le Trésor Français supportera de ce fait une charge supplémentaire de 60 milliards ».

Dès qu'elle a retrouvé la liberté, la France a été doublement inspirée par son ex-occupant allemand. Elle a d'abord créé en 1945 une monnaie militaire appelée le franc Cfa qui lui a permis de s'attribuer ex-nihilo toutes les devises des Pays Africains de la Zone française (Pazf) au nom de l'alimentation prioritaire des comptes d'opérations ouverts dans son propre Trésor Public. Ensuite, la même France a fait signer en 1963 aux Pazf des accords néocoloniaux de coopération commerciale (accords de Yaoundé, de Lomé et de Cotonou ...).

Grâce à ces accords léonins, la France a pu importer massivement les matières premières des Pazf sans dépenser une seule devise. Le témoignage du Français Jean Boissonnat est à cet égard très éloquent et une véritable révélation étonnante.

Jean Boissonnat, membre du comité monétaire de la Banque de France. La zone Franc, « *est une zone monétaire qui, dans sa forme traditionnelle, se caractériserait par le fait qu'elle assurait une intégration économique entre la France et les pays d'Outre-mer. Pratiquement, toutes les décisions étaient prises à Paris. Au point de vue monétaire, le franc était la monnaie commune, même quand il existait théoriquement une autre monnaie (franc CFA par exemple en Afrique noire), car celle-ci n'était qu'un multiple fixe du Franc... »*

La zone franc a permis à la France de se fournir en certaines matières premières (plomb, zinc, manganèse, nickel, bois, phosphates, oléagineux, uranium...) et aujourd'hui la domination continue avec d'autres matières premières comme le Coton

(Mali, Burkina-Faso, Bénin), l'Uranium (Niger), pétrole (Gabon, Niger, Congo Brazzaville, Tchad), le bois (Gabon, Cameroun, Congo) et ceci, sans déboursier de devises. On a calculé qu'elle représentait 250 millions de dollars par an d'économies de devises. La métropole a acheté, en 1954, pour 365 milliards de marchandises (principalement des produits). On a estimé que 500 000 Français de la métropole tiraient leurs moyens d'existence de l'ensemble économique de la zone franc ».

- Le fonctionnement des comptes d'opérations

La convention entre la France et l'Afrique de la zone franc stipule que : « les Etats membres conviennent de mettre en commun leurs avoirs extérieurs dans un fonds de réserves de change. Ces réserves feront l'objet d'un dépôt auprès du Trésor Français, dans un compte courant dénommé : compte d'opérations. Et la banque versera au compte d'opérations les disponibilités qu'elle pourra se constituer en dehors de sa zone d'émission ».

Jusqu'en 1973, les banques centrales africaines étaient tenues de verser sur ce compte la totalité des avoirs extérieurs qu'elles détenaient. La convention de 1973, qui se veut plus souple, contraint les Pzf à déposer au Trésor Français 65 % au moins de leurs réserves de change. La convention les autorise à détenir au maximum 35% de leurs avoirs extérieurs pour répondre à leurs besoins de trésorerie et honorer leurs engagements auprès du Fonds Monétaire International (F.M.I) et de la B.R.I (Banque des Règlements Internationaux).

Depuis le 20 septembre 2005, ce taux est égal à 60% pour la BEAC dont la quotité se réduit à celle de son homologue de l'Afrique de l'Ouest dès le premier juillet 2009 à 50%. Le taux de 65% est inchangé pour la BCC des Îles Comores. En contrepartie du respect rigoureux de ce principe de centralisation des réserves de change à Paris par les Africains, le Trésor Français s'engage à fournir toutes les sommes dont les Banques centrales africaines peuvent avoir besoin, aussi bien pour leurs règlements à l'intérieur de la zone que pour leurs paiements extérieurs en devises.

Au delà, les fonds déposés par les deux banques centrales sont logés dans un « compte spécial de nivellement » pouvant être librement utilisés par la BCEAO et la BEAC. Or, les avoirs en Compte d'opérations sont rémunérés au taux de la facilité marginale de la Banque centrale européenne (BCE) tandis que les avoirs du Compte spécial de nivellement sont rémunérés au taux de refinancement (REFI) de la BCE.

« Le compte d'opérations peut devenir débiteur sans qu'aucune limite ne soit assignée à ce découvert. Lorsque le solde est débiteur, le Trésor Français perçoit des intérêts » payés par les Africains. Dans le cas contraire, c'est-à-dire lorsque le solde du compte d'opérations est créditeur, le Trésor Français verse des intérêts aux Africains. Cette convention de comptes d'opérations cause à l'Afrique Noire d'énormes préjudices dont quelques-uns méritent d'être évoqués ci-après.

- Les échanges commerciaux entre les Pazf et la France comme des néo-nazis modernisés

Comme on le constate clairement ci-dessus, plus haut, les accords franco-africains ne sont que la progéniture du clearing nazi dont la France a souffert pendant ses années d'occupation.

Les échanges commerciaux entre les Pazf et la France, répétons-le expressément, au regard des résultats désastreux qu'ils produisent sur les Africains, depuis leur signature jusqu'à ce jour, sont des clearings néo-nazis modernisés. Car les Africains de la zone Franc garantissent à la France la sécurité de ses approvisionnements en matières premières brutes. Mais pour payer ces produits primaires qui lui sont ainsi livrés, la France crédite les comptes d'opérations qu'elle a ouverts dans son propre Trésor Public au nom des trois Banques centrales africaines regroupant tous les pays membres de la zone franc CFA. Par ce jeu d'écritures comptables, la France ouvre une ligne de crédit ou accorde un crédit aux Pazf.

En paraphrasant le Ministre français des finances qui dénonce ci-dessus le nazisme financier dont son pays a été victime, on peut affirmer que « ce crédit, les Pazf ne peuvent en disposer que pour les paiements à faire à la France ». Les Pazf importent ainsi de la France, par contrainte, des produits et de la main d'œuvre pléthorique ne répondant pas le plus souvent à leurs besoins essentiels de développement endogène. *Pour mémoire, la France puise dans ses caisses des devises pour payer les pays étrangers comme les Etats-Unis d'Amérique ou l'Inde envers lesquels elle a une dette matérialisée par son déficit de balance des paiements. C'est le contraire qui se produit avec les Pazf que la France paie, soulignons-le, en écrivant tout simplement des signes positifs (+) sur les comptes d'opérations attribués unilatéralement aux Pazf. Ceux-ci ne peuvent donc avoir la libre jouissance de leurs revenus d'exportation en provenance de la France qui s'impose à eux comme quasiment le seul pays avec lequel ils sont condamnés à commercer, généralement dans des conditions monopolistiques qui leur sont défavorables.*

- Les inconvénients des comptes d'opérations pour l'Afrique

Les inconvénients des comptes d'opérations sont essentiellement d'ordre financier, économique, social et politique. Le préjudice financier est énorme. Premier préjudice, les Africains financent l'économie française à leur propre détriment et ce jusqu'à en juin 2015.

En effet, avant la réforme de 1973, les Pazf déposaient la totalité de leurs devises au Trésor public français. Par exemple « en 1966... le gain total de 1.220,3 millions de francs français résulte d'un apport de 221 millions de la France, d'un apport de 1.218,6 millions des Etats africains et malgaches... ». Cela veut dire que l'apport en devises des Pazf est 5,51 fois plus élevé que celui de la France métropolitaine. Cette contribution forcée de l'Afrique est égale à 99,86% du gain net total des devises reçues par la France. Par ailleurs, cette part africaine représente 551% des devises

que la France a pu apporter à la zone franc ou à elle-même. Les statistiques financières internationales montrent que les comptes d'opérations ouverts au nom des Banques Centrales africaines ont été constamment créditrices depuis leur création jusqu'en 1980 et après la dévaluation de 1994. Parce que « les coûts liés à la garantie de convertibilité des monnaies de la zone se sont avérés assez faibles du point de vue de la France. La discipline monétaire que les banques centrales de l'Union Monétaire Ouest Africaine et de l'Afrique centrale (BCEAO et BEAC) ont dû maintenir les a conduites à disposer d'un solde excédentaire de leurs comptes d'opérations jusqu'à la décennie quatre-vingts. Au début de son existence, la zone franc a joué un rôle non négligeable de pourvoyeur de devises pour la France...».

Les comptes d'opérations contiennent en fin 2015 au moins 13.000 milliards de franc CFA soit l'équivalent de 19 milliards d'euro, source BCEAO.

- Les Africains réduits à de simples rentiers financiers

De 1969 à 1980 la France a versé régulièrement des intérêts financiers créditeurs à ses partenaires africains qui lui ont prêté la totalité ou la grande majorité à partir de 1973 de leurs recettes d'exportations, conformément à la convention de compte d'opérations. Ce versement régulier de maigres intérêts financiers aux africains par la France s'observe à nouveau depuis la dévaluation du franc CFA qui a contribué au remplissage rapide des comptes d'opérations.

Cela veut dire que les dirigeants africains stockent ou immobilisent dans les caisses du Trésor Français les immenses capitaux financiers indispensables au développement socio-économique de l'Afrique. Leur collaboration financière négative avec l'ancienne puissance colonisatrice fait d'eux de simples rentiers financiers. Car, au lieu d'utiliser rationnellement ces capitaux dans le développement de l'économie africaine, ils se contentent de récolter les maigres intérêts financiers dont le taux est fixé unilatéralement par la France: "Lorsque le solde sera créditeur, le montant moyen des fonds en dépôt au cours de chaque trimestre sera assorti d'un taux d'intérêt égal à la moyenne arithmétique des taux d'intervention de la Banque de France sur effets publics au plus court terme pendant le trimestre considéré ".

- La France fait multiples usages de ces avoirs extérieurs africains

Depuis que l'Euro est devenu la monnaie de la France, le taux de rémunération des capitaux africains stockés dans les comptes d'opérations est déterminé par la Banque Centrale Européenne (BCE): " Le solde créditeur du compte d'opérations est désormais assorti d'une rémunération différenciée assise sur les taux de la Banque centrale européenne, selon qu'elle s'applique à la quote-part des avoirs qui doit être conventionnellement centralisée au compte d'opérations, ou au solde excédant cette quote-part». Dans la réalité, c'est la France qui profite des placements des capitaux africains. C'est pourquoi, M. Omar BONGO, Chef de l'Etat gabonais, tenait à faire la mise au point suivante : " Nous sommes dans la zone franc. Nos comptes d'opérations sont gérés par la Banque de France, à Paris. Qui bénéficie des intérêts

que rapporte notre argent ? la France ». En vérité, la France fait multiples usages de ces avoirs extérieurs africains qui lui sont confiés.

- Le Trésor Public Français utilise les capitaux africains pour combler ses propres déficits

Le Trésor Public Français se sert des réserves africaines stockées chez lui pour ajuster hebdomadairement sa situation auprès de la Banque de France, d'après Xavier de La Fournière : *"L'avantage que représente pour le Trésor français l'existence de soldes créditeurs aux comptes d'opérations est réel, car ils sont l'une des ressources qu'utilise le Trésor français pour financer la charge qui résulte pour lui des découverts d'exécution des lois de finances et de l'amortissement de la dette publique."* Selon le rapport JEANNENEY, les devises africaines disponibles au Trésor Public Français contribuent à combler le déficit de la balance des paiements de la France: *« Lorsque les pays de la zone franc exportent vers l'étranger plus qu'ils n'importent, ils procurent à la France des devises. Celles-ci lui sont utiles si dans le même temps sa propre balance des paiements avec l'étranger est déficitaire. La Grande-Bretagne a souvent tiré un tel bénéfice du fonctionnement de la zone sterling, particulièrement aux époques où les cours des matières premières étaient élevés »*. Les grands pays dont les Etats-Unis d'Amérique en tête- vivent en général au-dessus de leurs moyens. En conséquence, la France ne peut que se réjouir des devises que lui apportent gracieusement les Africains qui se soumettent à elle par la convention de compte d'opérations sans un seul réel espoir pour ceux-ci de tirer profit de cette *servitude volontairement acceptée*.

- Le remplissage prioritaire des comptes d'opérations se fait contre le développement des Africains

Depuis la dévaluation du FCFA en 1994, accouplée au boom des matières premières, les comptes d'opérations africains sont abondamment et constamment excédentaires. Par exemple pour la BEAC, " les avoirs en Comptes d'Opérations ont augmenté de 47,5% se situant à 4317 milliards F CFA à fin mars 2007 contre 2922,9 milliards à fin mars 2006 ". Cette dotation des comptes d'opérations situés à Paris est le double du crédit accordé pour financer le développement économique des pays membres de la BEAC. Car, précise le rapport sur la situation monétaire de la CEMAC, « les crédits à l'économie se sont situés à 2055,9 milliards F CFA au 31 mars 2007... ». Autrement dit, les pays de l'Afrique Centrale utilisateurs du franc CFA préfèrent de loin donner à la France leurs immenses capitaux libellés en devises au lieu de les utiliser pour mettre en place chez eux une véritable politique de développement économique endogène. La même tendance d'extraversion prioritaire des devises africaines au profit de la France s'observe au niveau de l'Afrique de l'Ouest. Par exemple «les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires à la fin de décembre 1996 sont estimés à 884 milliards, en progression de 191 milliards par rapport à fin décembre 1995... Les avoirs extérieurs bruts de la B.C.E.A.O. se sont consolidés, pour s'établir à 1609,1 milliards, soit l'équivalent de six mois d'importation de l'Union. Ils assurent une couverture de l'émission monétaire à hauteur de 101,5

contre 95,8 sur un an plutôt. Et ce remplissage se poursuit encore aujourd'hui au détriment des pays de la zone.

A l'opposé de ce remplissage des comptes d'opérations ouverts à Paris, les populations ouest africaines ont été pénalisées ; car, " les interventions globales de l'Institut d'émission ont poursuivi leur baisse, revenant de 554,8 milliards à 495,5 milliards, soit un recul de 10,7. Cette évolution résulte d'une contraction de 57,5 milliards, des concours aux Trésors et d'un léger fléchissement des avances aux banques et établissements financiers de 1,8 milliard. Or, quand les Trésors publics et les banques commerciales du continent s'assèchent à cause de cette priorité accordée à l'alimentation des comptes d'opérations de Paris, ce sont des populations entières qui succombent sous le poids de la pauvreté structurellement organisée par leur usage forcé du franc français hier et de l'Euro aujourd'hui, à travers le FCFA.

Très loin d'être statique, cet exode des devises des Africains en direction du Trésor de la France est toujours ascendant et il aggrave la pauvreté sur le continent noir. L'examen des bilans de la BCEAO révèle « qu'au 31 décembre 2014 le montant déposé sur le Compte d'Opérations s'élevait à 3.098 milliards de FCFA contre 3703 milliards pour les pays de la BEAC ».

En considération des multiples milliards stockés par des africains au Trésor Public français, le Ministre Michel Charasse a pu écrire dans son rapport au Sénat ce qui suit « Compte tenu du niveau des avoirs extérieurs actuellement détenus par les banques centrales de la zone franc et de la probabilité très faible que la garantie de l'Etat (français) ait à jouer au profit de l'une ou l'autre des banques centrales, ces trois programmes ne sont dotés d'aucun crédit au titre de 2008 comme en 2007 à titre d'information.

La garantie de convertibilité ne s'exercera pas en 2007 et non plus en 2008, la situation des trois banques centrales étant considérée comme saine avec des réserves de change élevées, correspondant à plus de 4,5 mois d'importations de biens et services pour la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), près de 6 mois pour la Banque centrale des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), et à un niveau suffisant pour la Banque Centrale des Comores (BCC)». Comme on le constate, tant que les comptes d'opérations des Africains sont créditeurs, la garantie française ne joue pas. Autrement dit, ce sont les Africains eux-mêmes qui fournissent à la France les devises nécessaires au soutien ou à la garantie du Franc Cfa. La gestion du Franc Cfa par la France est donc conservatrice ou réactionnaire dans la mesure où se perpétue encore l'ordre colonial monétaire malgré l'acquisition des indépendances politiques par les Pazf dans les années 1960. Les devises africaines font encore, comme autrefois, l'objet d'une subtile saisie conservatoire par l'Etat français qui empêche les Pazf, par cette confiscation de leurs capitaux, de commercer librement avec le Reste du Monde.

- La France emprunte les capitaux africains détenus sous forme d'obligations

Conformément à l'avenant du 20 septembre 2005, dans le bilan de la BCEAO du 31 décembre 2005, « le portefeuille en devises comporte essentiellement des titres obligataires acquis et constitués en majorité de titres souverains ,émis par la France (888,9 milliards) et de parts de fonds commun de placement souscrites auprès de la BRI (268,8 milliards)». Comme on le constate, la nouvelle politique de gestion des réserves de change est favorable à la France. Car celle-ci émet des obligations que la BCEAO achète au lieu d'investir ces capitaux dans le développement des pays Africains membres de la zone Franc.

- Les comptes d'opérations sont véritablement une tragédie humaine

Le stockage au Trésor Public Français des capitaux des Pazf correspond à la privation de revenus de plusieurs millions d'Africains. Le paysan africain moyen a un revenu annuel de 100.000 FCFA. Cela veut dire que 10.000 milliards de FCFA par exemple bloqués dans les comptes d'opérations de Paris équivalent en moyenne à 100 millions de paysans africains privés littéralement de leurs revenus du premier janvier au 31 décembre de l'année considérée. Ces populations africaines ainsi expropriées et ruinées par le système colonial monétaire français modernisé, sont volontairement livrées à la famine meurtrière qui les extermine tous méthodiquement en silence et à l'insu de la communauté internationale maintenue à dessein dans l'ignorance sur la violence du franc CFA. Elles constituent l'un des réservoirs de main d'œuvre agricole sous-payée et corvéable à perpétuité au niveau planétaire selon les règles du capitalisme mondialisé et sans visage ! Autrement dit, l'Europe communautaire renforcera davantage par cette ingénieuse stratégie monétaire son pouvoir financier qui lui permettra de solidifier son emprise sur les PAZF, non seulement au niveau économique mais aussi sur le plan politique.

2.2 – Les autres principes au fonctionnement du franc CFA :

- la libre convertibilité du franc CFA en Euro

Convertibilité illimité du franc CFA en Euro, cela veut tout simplement dire que la totalité de la masse monétaire disponible dans les pays de la zone franc CFA sont convertibles en Euro.

- la fixité de la parité franc CFA / Euro

Ensuite, la conversion ou l'arrimage en euro se fait suivant une parité fixe au taux de d'un euro pour 655,985 francs CFA, c'est ainsi depuis l'avènement de la monnaie unique européenne.

- la libre circulation des capitaux entre la France et les pays de la zone franc

Ce principe facilite les investissements français en Afrique, le rapatriement des capitaux, et l'importation par la France des matières premières, mais bloque les échanges entre pays africains. Les principes de libre convertibilité et libre circulation des capitaux favorisent également l'évasion des capitaux africains de l'Afrique vers la France

- à ces trois principes précités s'ajoute la présence de la France aux instances de décisions des trois banques africaines

En effet, dans les banques centrales africaines de la zone CFA, on constate la présence d'administrateurs français siégeant aux Conseils d'administration. Dans les faits, la présence d'administrateurs français garantie par les statuts des banques centrales confère à la France un droit de veto lors de la prise de décisions. Le pouvoir de la France dans ces institutions est donc considérable et la présence des français garantit la mise en œuvre de tous les principes centraux de fonctionnement.

2.3- Des désavantages considérables pour les économies de la zone

La fixité de la parité Euro/ CFA pose d'énormes difficultés aux économies africaines de la zone FCFA. En effet cela passe virtuellement les 15 pays concernés en zone euro, comme le sont l'Espagne, la France, l'Allemagne ou encore la Grèce, sa présence dans cette zone a rendu difficile les réformes et les ajustements qu'elle devait adopter pour redresser son économie. La Grèce a été sauvée par l'Allemagne.

Sauf que les pays africains ne sont pas comme la Grèce, si la conjoncture change, l'arrimage du franc CFA / Euro reste le même, sans forcément bénéficier de la solidarité française. Avec un taux de croissance proche de 0, un taux de chômage autour de 10,7 % et une dette de 2200 milliards d'euros, soit 96% de son PIB, la France n'a pas les moyens d'aider les pays africains à redresser.

En cas de conjoncture difficile, tout le monde craint que la France ne ressorte la fameuse carte de la dévaluation comme survenue en 1994.

Politique de rigueur budgétaire et l'austérité économique sans fin imposées aux Pafz par la France

Pour pérenniser les excédents financiers structurels des comptes d'opérations qui leur sont favorables, la France et l'Europe dépouillent les Pafz de l'arme budgétaire.

Selon J. de Larosière, "le rattachement des monnaies africaines à une monnaie forte, l'euro, implique que soit poursuivie, dans les zones d'émissions africaines, la mise en œuvre de politiques monétaires rigoureuses... Les statuts des banques centrales (africaines) de la zone comportent des règles qui institutionnalisent la rigueur

monétaire sans laquelle la zone Franc ne pourrait exister... La préservation de la parité et de la fixité du taux de change des monnaies africaines, hier avec le franc français, aujourd'hui avec l'euro, impose que les politiques d'assainissement des finances publiques mises en œuvre dans la plupart des pays malgré les difficultés soient poursuivies ». C'est-à-dire, tant que les Africains voudront utiliser le F CFA et ancrer le taux de change de ce F CFA à l'Euro qui se substitue au FF, ils devront obligatoirement continuer à réduire de manière drastique leurs dépenses publiques, même si ces dernières sont logiquement incompressibles. Ils devront, par exemple, geler et ils gèlent effectivement les investissements structurels dans les domaines suivants : l'éducation nationale, la santé publique, la recherche et développement, les transports publics. Dans les Pazf, toutes ces réformes structurelles et institutionnelles génératrices de misère sociale se poursuivront aussi longtemps que le F CFA sera ancré à l'Euro. Car, précise M. Jean-Claude Trichet, alors Gouverneur de la Banque de France, « les bénéfices tirés de l'Union économique et monétaire seront à la hauteur des résultats obtenus en matière d'assainissement des économies et de respect de grands équilibres macro-économiques. Ce principe s'applique aux pays désireux de rejoindre l'union économique et monétaire, notamment à la France. Les pays africains de la zone franc gagnent également à le respecter ». On constate que le principe de fonctionnement des comptes d'opérations dépouille de fait les gouvernements africains de l'arme budgétaire, voire leur lie les mains. En effet, ceux-ci ne peuvent pas disposer, à leur gré, de budgets conformes à leurs immenses besoins. *Leurs budgets doivent bénéficier au préalable de l'approbation incontournable de leur puissance protectrice qui est la France. Celle-ci, pour garantir la pérennité de son pouvoir de contrôle sur les Pazf, les fait entrer sous la coupe de l'Europe. Dès le 1er janvier 1999, les Pazf ont été admis à utiliser l'Euro par le biais du F CFA qui lui est rattaché. Toute l'Europe retrouve ainsi son droit de regard sur les Pazf et est désormais autorisée à limiter les besoins des Africains à travers le maniement de l'arme budgétaire contre ses anciennes colonies qui se sont remises, librement et naïvement, entre ses serres de rapace rusé. Cette arme budgétaire est si importante politiquement et socialement que certains membres de l'Union Européenne, jugés économiquement faibles, ont été contraints de différer leur admission à l'usage de l'Euro.* C'est le cas par exemple de la Grèce. Car, précise M. Dominique Strauss-Kahn, Ministre français de l'économie et de finances, « la politique monétaire va être alignée sur la moyenne. Il y a des pays pour lesquels elle sera trop dure, d'autres pour lesquels elle ne le sera pas assez. Il faut avoir des politiques budgétaires qui corrigent ces aspects ». Donc, des pays hautement industrialisés et développés en comparaison avec ceux de l'Afrique sont ainsi, minutieusement protégés contre les désastres sociaux de l'Euro que dénoncent d'ailleurs à juste titre les syndicats européens en ces termes : « Nous considérons que les critères de convergence sont trop rigides et surtout qu'ils ne tiennent pas suffisamment compte des facteurs sociaux ».

En revanche, aucune protection n'est prévue pour les Pazf. La puissance économique de la Grèce est jugée trop faible pour permettre à ce pays d'utiliser, dès 1999, l'Euro. Et, paradoxalement, à la même date de ce premier janvier 1999, l'accord monétaire franco-africain autorise l'usage de l'Euro, via le F CFA, par les

Etats Africains tristement célèbres dans le monde entier pour leur misérable niveau socio-économique.

Politique monétaire d'austérité sans fin est volontairement conçue et institutionnalisée pour obliger les Africains...

Les Africains sont victimes des exécutions sommaires engendrées par l'application institutionnalisée de cette politique monétaire d'austérité interminable définie hors de l'Afrique et contre le bien-être socio-économique des Pazf. Il faut aussi souligner, avec force, que cette politique monétaire d'austérité sans fin est volontairement conçue et institutionnalisée pour obliger les Africains à « accroître leur capacité d'épargne ». Et cette épargne forcée n'est pas destinée au développement de l'Afrique. Mais, elle est constituée pour renflouer, de façon prioritaire, les comptes d'opérations ouverts sur les livres du Trésor Public de la France, au nom de chaque Banque Centrale africaine. En d'autres termes, l'arrimage du F CFA à l'Euro a pour fondement l'extraversion des capitaux africains dont la gestion par la France infantilise leurs propriétaires !

La gestion des comptes d'opérations infantilise et déresponsabilise les Africains

L'institutionnalisation de l'exode des richesses africaines repose sur la théorie du régime de change fixe. Dans la réalité, c'est « la Banque de France qui achète ou vend quotidiennement les devises sur le marché des changes pour le compte des Institutions d'émission africaines ». Autrement dit, ces opérations d'achat ou de vente des F CFA sont réalisées par la Banque de France, qui se substitue aux Banques Centrales africaines (BCEAO, BEAC, et BCC). Ces dernières n'ont aucune existence juridique sur le marché international des changes où se décide le sort des Africains, la France étant statutairement autorisée à représenter et à « défendre » les PAZF, et ce, *parce que les dirigeants africains se montrent encore, malgré leur indépendance politique vieille de plusieurs décennies, immatures et incapables de défendre directement leur propre monnaie sur le marché internationale des changes. Le fonctionnement des comptes d'opérations institutionnalise donc l'infantilisation chronique et la déresponsabilisation conséquente des peuples africains. Un tel système monétaire ne concourt en rien à l'éveil des consciences africaines. Or, sans cet éveil de conscience, aucun décollage économique sérieux ne peut être envisagé en Afrique de la zone franc CFA destinée à être dévastée par l'arme nucléaire européenne.*

L'arme nucléaire monétaire de l'Europe contre les Pazf

Lorsque les réserves de change détenues par les Pazf à Paris sont jugées insuffisantes par la France gérante, celle-ci peut décider unilatéralement la dévaluation du F CFA, et ce, contre le gré des Africains mais avec l'accord préalable des Européens unis contre le véritable développement endogène et prodigieux de l'Afrique noire ! L'exemple le plus éloquent est la dévaluation de 1994 qui se révèle comme l'un des moyens très efficaces de remplissage rapide des comptes

d'opérations en France. Ce remplissage s'opère contre le bien-être socio-économique des Africains dont les capitaux prennent ainsi légalement le chemin de l'exil, alors même que ces populations épargnantes sont en proie à la faim, succombent quotidiennement aux maladies bénignes et à la misère obscure sans limite. *La pauvreté socio-économique de cette partie de l'Afrique francophone s'aggrave avec l'ascension de l'euro qui emporte sur sa trajectoire ascendante le Franc Cfa ! La pauvreté des Africains concernés ici se perpétue par la violence silencieuse et inouïe du franc Cfa dont l'arrimage à l'euro est une redoutable arme nucléaire monétaire donnée aux Européens pour continuer à détruire méthodiquement les Pazf. Avec l'Euro qui permet à l'Europe entière de se substituer à la France dans la gestion des Pazf (via le F CFA), les dévaluations répétitives du F CFA sont inévitables. Parce que les Pazf ne seront pas toujours capables de remplir les critères draconiens de convergence définis par l'Europe en fonction des réalités politiques et socio-économiques vécues au quotidien par les Européens (et non pas par les Africains). Au total, l'Union Européenne s'est donné objectivement ce très efficace outil qui consiste à dévaluer à tout moment le F CFA. Les dévaluations à répétition du F CFA ainsi institutionnalisées par le mécanisme de fonctionnement des comptes d'opération seront, pour l'Europe comme pour la France naguère, une technique avancée d'acquisition à vil prix des matières premières africaines qu'elle désire. Cette méthode lui permettra de grossir artificiellement les dettes extérieures africaines libellées en Euro ou en toute autre devise forte. Par ce mécanisme retors de dévaluation du F CFA, la France et les autres membres de l'Union Européenne accroîtront davantage, avec la même quantité de devises fortes (Euro ou dollars), le volume des prêts convertis en F Cfa et accordés aux Pazf dont l'esclavage financier se confirmera quotidiennement par le principe d'autonomisation de leurs dettes.*

L'extermination sournoise et rationnellement organisée des millions de peuples noirs par l'arme nucléaire monétaire franco-européenne s'opère à travers ces comptes d'opérations.

La mise au pas des dirigeants africains et le blocage de leurs ardeurs patriotiques

L'Euro naît au moment où l'Afrique est vivement secouée par des guerres ethniques et nationalistes. L'Europe est donc inquiétée par la disparition de la scène politique des pères de l'indépendance politique africaine qui lui étaient très fidèles dans l'expansion et le renforcement en Afrique de son néocolonialisme. Cette Europe redoute le patriotisme excessif de la nouvelle élite dirigeante africaine qui mettrait en cause l'essentiel de ses intérêts. En conséquence, pour mieux protéger ses avantages acquis dans cette nouvelle Afrique en mutation profonde, l'Europe a trouvé indispensable d'intégrer, contre toute logique économique et financière, les Pazf dans l'Euro dès le 1er janvier 1999. *Parce que cette intégration subalterne des PAZF dans l'Union Européenne permet à l'Europe de couper, à travers les comptes d'opération qu'elle contrôle, les ressources financières à tout leader politique africain contestant sérieusement l'ordre politique et socio-économique établi par le Nord contre le Sud.* Donc, en autorisant les PAZF à utiliser l'Euro par le biais du FCFA,

l'Europe place sous sa direction les leaders africains présents et à venir. Elle se donne ainsi les moyens objectifs d'assurer la permanence de sa domination sur l'Afrique. Grâce au F CFA arrimé à l'Euro, l'Europe est sûre de détenir fermement le nerf des finances publiques des Etats africains sur lesquels elle continuera de faire main basse. *Cela est d'autant plus vrai que l'usine qui fabrique les francs CFA se trouve sur le territoire de la France, à Chamalières. Cette ancienne puissance colonisatrice peut donc, en harmonie avec ses pairs européens, diminuer ou bloquer à tout moment la quantité de billets des francs CFA dont les Africains ont besoin pour faire fonctionner leurs économies. Le franc CFA se révèle ainsi comme un facteur de blocage structurel des ardeurs patriotiques ou nationalistes africaines par l'Europe. Les dirigeants africains ont donc totalement tort de se laisser séduire par leur intégration suicidaire à l'Union Economique et Monétaire d'Europe.*

Le ghetto Theresienstadt

Pendant la deuxième guerre mondiale, en Allemagne, des billets spécifiques furent émis dans certains Ghettos et camps de concentration. Cet argent permettait l'existence d'une économie rudimentaire derrière les murs fermés. Ces billets étaient différents des billets de banque réguliers employés dehors, afin de rendre plus difficile une éventuelle évasion. Les billets étaient émis dans le ghetto Theresienstadt, qui était un camp de concentration installé par la Gestapo dans la ville Terezin (Theresienstadt) au Nord de la République Tchèque. La forteresse de la ville a été transformée en ghetto muré en 1941. La fonction de Theresienstadt était de fournir un essai avant l'opération d'extermination des Juifs. A l'extérieur, elle a été présentée par les nazis comme modèle d'installation juive. Mais en réalité c'était un camp de concentration. *Les Africains de la zone franc , qui donnent gratuitement leurs recettes d'exportation à la France sous prétexte de conversion illimitée, sont en vérité dans ce même camp de concentration monétaire !*

L'euro n'est pas fait pour aider financièrement les Africains

Les Africains ne devraient rien attendre de l'Euro. Parce que l'avènement de l'Euro n'engage pour l'Europe aucun « risque de financement monétaire direct des administrations publiques africaines. Il n'implique aucun financement direct de la Banque de France et n'en impliquera pas plus de la part du système européen de Banques Centrales ».

La France endette les Pazf avec les capitaux des Pazf

La France place naturellement, comme tout agent économique intelligent, les immenses capitaux africains dans les établissements financiers ayant les meilleurs taux de rémunération. Elle s'approprie logiquement le différentiel des taux d'intérêts.

Elle puise sur ces intérêts financiers qui appartiennent aux africains une petite partie pour endetter ces mêmes africains naïfs. C'est ce qu'on appelle l'aide financière de la France à ses anciennes colonies. La France fait de multiples usages des capitaux

africains avec lesquels elle peut par exemple spéculer en bourse pour s'enrichir très rapidement !

L'accaparement de l'or africain par la France

La Banque de France a en dépôt plus de trois mille tonnes d'or dont l'essentiel est en provenance des anciennes colonies françaises. Car « la couverture du franc CFA est assurée par l'ensemble des devises et de l'or centralisé par le pool commun à la zone franc ». Dans le cadre de cette couverture ou de la garantie du Franc Cfa, les Banques centrales des Africains déposent périodiquement une partie de leurs stocks d'or en France. Par exemple, le stock d'or africain de la BEAC détenu à la Banque centrale de la France, au 31 décembre 2014, est estimé à 166 milliards de francs CFA, source Comptes de la BEAC portant sur l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Après tout ce qui précède, Il est bienséant et très opportun d'engager les débats sur une sortie honorable de l'Afrique de la zone franc, ce n'est pas un souhait mais une nécessité.

3- Conclusion

Il était question dans ce recueil d'ébaucher l'historique, le fonctionnement et les implications du franc CFA dans l'effondrement du tissu économique des pays de la zone CFA.

Nous avons montré ci-dessus que la zone CFA ne peut évoluer économiquement sans couper le cordon ombilical avec les principes de fonctionnement et par ricochet avec la France et l'Europe, cette monnaie est issue d'une époque révolue qui ne correspond plus aux réalités et aux ambitions africaines pour un développement harmonieux et durable.

Les pays de la zone doivent avoir le courage de prendre leur destinée en main et décider globalement de quitter pour frapper une monnaie commune entre eux ou avec d'autres pays africains.

Le combat est un combat de la jeunesse africaine qui à travers les âges a muri et s'impose aujourd'hui contre la françafrique et son pion de domestication des africains qu'est le franc CFA. Cette monnaie coloniale reste une arme fatale de la France pour contrôler politiquement et économiquement les pays africains.

La monnaie coloniale assure à la France l'hégémonie qu'elle a aujourd'hui dans le concert des nations, de toutes les puissances occidentales elle est et reste la seule interlocutrice privilégiée des dites nations dans la gestion des affaires africaines.

On se battra sans violence pour obtenir l'abandon du franc CFA, ça prendra le temps qu'il faudra mais on y arrivera durant notre existence, c'est le combat d'une génération et de toute une vie.

En espérant que ce recueil d'informations vous a permis de bien comprendre les contours du système monétaire franc CFA, je vous prie de bien vouloir informer et de sensibiliser les gens autour de vous pour une prise de conscience globale de la population face au colonialisme monétaire.

D'autres documents suivront sur la monnaie coloniale et les options qui s'offrent à nos dirigeants pour abandonner le franc CFA et frapper une monnaie commune.

Merci pour la lecture et le partage.

Camarade Seydou Kalafo
MPR-FCFA

Sigles et abréviations :

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BCE : Banque Centrale Européenne

BCC : Banques Centrales des Comores

BEAC : Banque des Etats de l'Afrique Centrale

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africain

PAZF : Pays africains de la zone franc

Bibliographie :

- Centre d'économie de la Sorbonne, document de travail sur le fonctionnement des comptes d'opérations
- Recherche documentaire : Casimir Kpédjo & Joël Yanclo, Colonisation du franc CFA, les raisons pour lesquelles la France ne va jamais céder
- Franc CFA, l'histoire d'une monnaie controversée, Jeune Afrique
- Livre « la politique du franc CFA 1959-1974 » d'Olivier Feiertag, professeur d'histoire économique à l'Université de Rouen (France).